

A PROPOS DE De la violence des militants pro-vie...

A l'occasion du récent meurtre d'un avorteur aux Etats-Unis, les médias s'en sont donné à cœur-joie pour dénoncer les zelotes anti-avortement et leur violence de toujours contre les avortoirs et les avorteurs. Les médias américains ont fait état de «centaines, voire de milliers d'actes de violence» de la part des militants pro-vie.

Aucun acte de violence ne peut être applaudi. Mais ce n'est pas une raison pour gober sans sourciller une telle désinformation. En fait, une note statistique⁽¹⁾ diffusée par la Fédération Nationale de l'Avortement (l'organisation professionnelle des avortoirs) en 1992 fait état des actes de violence suivants :

Année	1984	85	86	87	88	89	90
Destructions d'avortoirs (explosifs ou feu)	24	17	9	4	4	9	4
Tentatives ayant échoué	6	10	5	8	3	2	4

Total de 1977 à 1991 : 95 cas, soit en moyenne 6,33/an.

Ce qu'il y a d'ironique dans l'affaire, c'est qu'étant donné le nombre d'avortoirs privés aux Etats-Unis (1 503 selon l'Alan Guttmacher Institute), le risque pour l'un d'eux d'être l'objet d'une attaque est de 0,42%; Or, la Fédération Nationale de l'Avortement a toujours clamé que le risque de 0,5% de développer une complication grave après un avortement est suffisamment faible pour que l'avortement puisse être considéré comme «une procédure extrêmement sûre». Ce qui ne l'empêche pas de qualifier les actes de destructions d'avortoirs de «guerre sainte», d'«épidémie de violence» et de «climat de terreur».

Deux poids, deux mesures ?

⁽¹⁾ National Abortion Federation. «Incidents of Violence and Disruption Against Abortion providers». Washington D.C., NAF 1992.

TransVIE-mag®

7, rue du G^d Roland, 25000 BESANCON, FRANCE ☎ (33) 81 88 75 31 - Fax (33) 81 885 885

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

Commission paritaire : n° 74 425

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent la source ainsi que des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

Avortement

France : l'AOCPA (Association pour l'Objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement) vient de rééditer son dossier «**Le Monde politique et le respect de la vie**». Cette nouvelle édition, datée de septembre, reprend la liste des députés actuels et indique leurs votes personnels lors des scrutins passés concernant l'avortement ou la bioéthique. A la différence de l'édition précédente, publiée au lendemain des élections législatives, les données de la nouvelle édition ont été vérifiées et corrigées (plus d'une centaine de modifications) et constituent des informations très fiables.

Le comptage définitif des députés donne :

Parmi les formations de gauche :

- 8 députés ayant voté pour la loi Veil en 1974;
 - 13 députés ayant voté pour la loi Pelletier en 1979;
 - 36 députés ayant voté pour la loi Roudy en 1982;
 - 51 députés ayant voté pour le projet de loi 2600 en 1992.
- Aucun député n'ayant voté contre ces lois.

Parmi les formations de droite, le groupe «République et Liberté» et les non-inscrits :

- 11 députés ayant voté pour la loi Veil;
- 18 députés ayant voté contre;
- 19 députés ayant voté pour la loi Pelletier;
- 53 députés ayant voté contre;
- 1 député ayant voté pour la loi Roudy;
- 67 députés ayant voté contre;
- 63 députés ayant voté pour le projet de loi 2600;
- 61 ayant voté contre;
- 21 signataires de la proposition de loi de 1986 visant à supprimer le remboursement de l'avortement par l'état.

Au total, le rapport des forces connues s'établirait comme suit, toutes formations politiques confondues :

Lois ou projet	1974	1979	1982	1992
Pour	19	32	37	114
Contre	18	53	53	61

Rappel :

- 1974 : loi Veil : légalisation de l'avortement
- 1979 : loi Pelletier : reconduction dite «définitive» de la loi Veil
- 1982 : loi Roudy : remboursement de l'avortement par le contribuable.
- 1992 : proposition de loi 2600, en 1992 : principal projet de loi sur la bioéthique.

Royaume-Uni : une femme de 35 ans qui se croyait stérile a subi un **avortement contre son gré**. Réalisant une hystérectomie

(ablation de l'utérus), son chirurgien s'est aperçu que sa patiente était enceinte de 11 semaines, mais a continué l'opération, réalisant par là même l'avortement. Un groupe de femmes ayant subi les mêmes crimes s'est rassemblé autour de la femme qui a porté plainte.

(Le quot. du Médecin, 21/09/93)

Etats-Unis : le 07/06/93, le gouverneur de l'Oregon a signé la première loi de toute la fédération qui érige la **défense matérielle de l'enfant-à-naître en délit**. La loi, qui a pris effet le 07/09/93, soumet au risque d'une amende de US\$ 100 000 et de 5 ans de prison le fait d'avoir «intentionnellement interféré, obstrué ou altéré d'une quelconque manière le fonctionnement d'un service médical»; c'est-à-dire, dans l'esprit du législateur, d'un avortoir.

(Life Advocate, 07/93)

Etats-Unis : Life Dynamics, un groupe d'étude et de recherche pro-vie, a publié les résultats d'une **enquête sur 285 avorteurs**. Intitulé «Project Choice» (Projet Choix) pour faire croire aux avorteurs qu'ils participaient à une enquête menée par un groupe pro-avortement, le questionnaire, envoyé à 961 praticiens de l'avortement, a connu un taux de réponse très élevé (30%). Les résultats ont été diffusés dans un premier temps en direction de la communauté pro-avortement, où ils ont été suffisamment acceptés pour que plusieurs groupes les publient à leur tour. C'est seulement alors qu'ils ont été révélés au mouvement pro-vie.

Le questionnaire portait sur leur profil personnel, leurs motivations, leur environnement social et le «**harcèlement et la violence**» pro-vie à leur égard.

69% des avorteurs ayant répondu ont déclaré ne pas être respectés dans la communauté médicale, 65% ont déclaré être mis au ban par cette communauté, 61% avoir eu une confrontation avec un médecin pro-vie, et moitié ont déclaré avoir des difficultés à recruter du personnel à cause de leur activité. 90% déclarent avoir subi des pressions de la part de groupes pro-vie. 38% expriment des doutes moraux quant à l'avortement, non pas d'abord en raison des activités pro-vie auxquelles ils sont confrontés, mais en raison de «la nature de l'acte lui-même».

(Life Advocate, 07/93)

Etats-Unis : un juge a ordonné à la ville d'Atlanta de verser \$37 500 de **dommages et intérêts à des manifestants pro-vie** qui avaient abusivement été arrêtés par la police en 1990 alors qu'ils se contentaient de prier et de distribuer de la littérature pro-vie sur la voie publique et sur les trottoirs de la ville.

(Life Advocate, 07/93)

Etats-Unis : le 16/06/93, l'**Eglise Baptiste du Sud**, la plus grosse église protestante américaine, à laquelle appartiennent le président Bill Clinton et le vice-président Gore, a voté une résolution dénonçant la politique pro-avortement de Bill Clinton, et l'invitant à «**manifeste** dans l'exercice de ses fonctions une moralité biblique».

(Life Advocate, 07/93)

Etats-Unis : le 23/02/93, une jeune femme originaire du Guatemala a porté plainte contre la Fédération Américaine du Planning Familial et son affiliée locale de Washington, auxquelles elle réclame 11 millions de dollars de dommages et intérêts : s'étant rendue à l'avortoir tenu par cet organisme pour obtenir des pilules contraceptives, elle y a subi une procédure d'**avortement qu'elle n'avait pas réclamé et alors qu'elle n'était pas enceinte**.

(Life Advocate, 08/93)

Etats-Unis : une cour d'appel de l'Etat de Californie a rompu

avec une jurisprudence vieille de 23 ans en estimant que le fait de **provoquer la mort d'un enfant-à-naître, quel que soit le stade du développement, est un meurtre**, lorsque la mort survient du fait d'un crime, tel qu'un vol armé. La jurisprudence précédente n'établissait le meurtre que s'il était prouvé que l'enfant aurait pu survivre indépendamment de sa mère.

(Life Advocate, 08/93)

Etats-Unis : la licence professionnelle d'un avorteur de New-York a été définitivement suspendue, le 03/08/93, après le décès entre ses mains d'une femme de 33 ans.

Fin mai, Mr. Benjamin avait déjà été révoqué par le Bureau chargé de la surveillance des pratiques médicales professionnelles, mais avait été rétabli le 01/06/93 après avoir fait appel de la décision. C'est à peine cinq semaines plus tard, le 09/07/93 que l'immigrée originaire du Honduras est **décédée des suites d'un avortement** pratiqué à 5 mois de grossesse.

(NRL News 11/08/93)

Etats-Unis : le 27/07/93, les habitants de l'Arkansas ont rejeté la candidature du démocrate pro-avortement Coulter et élu un **gouverneur pro-vie** républicain, Mike Huckabee. Cette élection est considérée comme très significative, dans un Etat fortement ancré à gauche, qui n'a connu que deux gouverneurs républicains en un siècle, et dont le dernier gouverneur démocrate n'était autre que Bill Clinton, élu 12 ans à ce poste avant de devenir président de la Fédération des Etats-Unis.

(NRL News, 11/08/93)

Etats-Unis : en raison des dissensions internes à ses promoteurs, et de l'opposition croissante des autres membres du Congrès, le projet de loi pro-avortement **FOCA** (Freedom Of Choice Act) semble être au point mort, et pourrait ne pas être mis au vote cette année. FOCA est un projet de loi qui aurait pour effet de consolider par la voie législative les gains acquis par le lobby pro-avortement en 1973 par la voie judiciaire, lorsque la Cour Suprême, dans l'arrêt *Roe v. Wade*, avait légalisé l'avortement sur demande dans tout le pays, rendant caduques les législations protectrices de la vie que possédait la vaste majorité des Etats de la fédération. Il semble que les promoteurs du projet n'aient pas réussi à faire croire à leurs collègues qu'il était anodin. En fait, il interdirait purement et simplement aux Etats d'établir des restrictions à l'avortement, y compris celles jugées par l'opinion comme normales (période de réflexion, consentement des parents pour les mineures, interdiction des avortements de troisième trimestre,...)

(NRL News, 11/08/93)

Etats-Unis : le 07/07/93, la cour d'appel du Mississippi a définitivement autorisé l'application de la loi du pays sur l'avortement, votée en 1986 et qui instituait un délai de réflexion de 24 heures, le consentement parental pour les mineures, et l'obligation d'informer les femmes sur les alternatives à leur disposition. En raison des chicanes judiciaires mises en place par les lobbies pro-avortement, la loi n'est entrée en vigueur qu'en été 1992, mais les statistiques du Département de la Santé récemment publiées semblent révéler que **la loi est efficace** : le nombre d'avortements commis dans l'Etat est descendu de 7 % dès sa première année d'application.

(NRL News, 11/08/93)

Etats-Unis : le 27/07/93, la 10^e chambre de la cour d'appel de l'Ohio a validé la loi du pays sur l'avortement, qui garantit à la femme le **droit de connaître la vérité sur l'avortement**; désormais, la femme dispose d'un délai de réflexion de 24 heures après avoir reçu un certain nombre de renseignements essentiels pour pouvoir faire un choix consentant. Ces renseignements compor-

tent un inventaire comparatif des différentes méthodes d'avortement et de leurs risques respectifs, et une estimation de l'âge probable de leur enfant. Si elle le demande, la femme a également accès à un dossier scientifique présentant les caractéristiques anatomiques du bébé et leurs évolutions, par intervalles de 2 semaines jusqu'à 16 semaines de grossesse, et par intervalles de 4 semaines ensuite.

Les documents produits à cet effet par l'Etat sont d'une très belle facture et présentent des photos en couleurs d'enfants *in-utero*. Ils indiquent les alternatives à l'avortement, les obligations du père de l'enfant, et les diverses aides financières disponibles en cas de poursuite de la grossesse.

Lors des auditions préalables au vote de la loi, en 1991, Sheila Bright, une femme enceinte de 13 semaines, avait fait écouter aux législateurs les battements de coeur de son enfant-à-naître avec ce commentaire : «*[Voici 14 ans, quand j'ai eu un avortement,] le conseiller du planning familial a décrit mon premier bébé comme n'étant rien d'autre qu'un «caillot de sang». J'ai pensé que vous seriez tous curieux de savoir ce à quoi pouvait ressembler le bruit d'un «caillot de sang».*

(NRL News, 11/08/93)

Seychelles : le 20/06/93, 73% des habitants des îles Seychelles, dans l'Océan Indien, ont approuvé leur **nouvelle constitution** marquant un retour au multi-partisme, et **pro-vie**. En novembre, le peuple avait rejeté un premier projet de constitution qui contenait des articles légalisant l'avortement.

(Life Advocate, 07/93)

Roumanie : après la visite de militants pro-vie américains, et l'organisation d'une veillée de prière devant un avortoir (événement qui reçut une couverture médiatique favorable) la **télévision nationale** a diffusé le documentaire intitulé «**The Hard Truth**». Ce film expose la réalité de l'avortement en montrant des foetus avortés.

(Life Advocate, 08/93)

RU 486

Etats-Unis : le 06/08/93, à l'occasion de son assemblée générale, les nouveaux dirigeants de la firme pharmaceutique **Gynex** ont annoncé qu'ils n'avaient plus l'intention de s'impliquer dans le développement du RU 486 aux Etats-Unis. L'été passé, les anciens dirigeants avaient publiquement manifesté leur volonté de tester et commercialiser le RU 486 dans le pays.

Le 01/08/93, l'un des principaux actionnaires de la firme, quoique minoritaires, avait déclaré aux journalistes du *Newsday* qu'il souhaitait, à titre personnel, financer l'effort du Population Council en faveur du RU 486. C'est le Population Council en effet, une organisation non-gouvernementale pro-avortement et malthusienne, qui a reçu licence de Roussel-Uclaf pour trouver une firme pharmaceutique susceptible de bien vouloir tester la pilule abortive et demander l'autorisation de mise sur le marché. Les efforts déployés pour recruter une telle firme ont été vains jusqu'à ce jour, aucune entreprise ne souhaitant prendre les risques de voir se dégrader son image de marque en s'associant à la vente d'une pilule abortive exécrée, ni celui d'investir dans un produit médicalement dangereux.

(NRL News 11/08/93)

Etats-Unis : le comité consultatif de la **Food and Drug Administration** a conseillé à cette dernière, dans un rapport publié le 08/09/93, d'autoriser la mise sur le marché américain du RU 486 sans tests préalables, usant notamment de l'argument selon lequel la substance abortive pourrait avoir d'autres effets médi-

camenteux positifs (tels que sur l'endométriose, les méningiomes...)

(Herald trib. Int, 10/09/93; Le Monde, 10/09/93)

Bioéthique

ONU : l'UNESCO a créé un **Comité international consultatif de bioéthique**, constitué de 50 membres, et présidé par Noëlle LENOIR, auteur en 1992 d'un rapport sur la bioéthique ayant abouti aux projets de lois du gouvernement socialiste.

(Libération, 14/09/93; le monde, 16/09/93; La Croix, 18/09/93)

Lobbies pro-avortement

Royaume-Uni : un groupe de 46 députés travaillistes a déposé une motion de protestation contre le programme brutal d'**avortements forcés** pratiqués par la Chine au Tibet, et demandant «*au gouvernement britannique de retirer toute aide financière au Fond des Nations-Unies pour la Population (FNUAP) et à la Fédération Internationale du Planning Familial (IPPF), qui tous les deux soutiennent financièrement le programme de contrôle des naissances chinois.*

(Human Concern, 06/93)

PMA

Pays-bas : le gouvernement a déposé un projet de loi qui prévoit la **levée de l'anonymat des donneurs de sperme** en vue de l'insémination artificielle ou de la fécondation *in-vitro* : les enfants issus de cette technique pourront à l'âge de 16 ans, connaître l'identité de leur père, si celui-ci ne s'y oppose pas, ou si un tribunal ordonne de passer outre à son refus.

(Le Monde, 08/09/93)

Contraception

Préservatifs : Selon une étude conduite par l'Université texane de Galveston, et publiée dans *Social Science & Medecine*, 06/93, l'**efficacité** du préservatif contre la transmission du virus HIV, responsable du SIDA, est de **69 %**.

(HLI Reports, 08/93)

Euthanasie

Royaume-uni : le 09/06/93, le député Piara Khabra, qui avait déposé une **proposition de loi** légalisant l'euthanasie, l'a **retirée** au dernier moment alors que le vote en était déjà prévu. La raison principale de ce volte-face est qu'en raison de la pression opérée par les organisations pro-vie sur les députés par le biais de leurs militants, la proposition de loi se dirigeait tout droit vers un échec cuisant. Les organisations pro-vie regrettent que le vote n'ait pas eu lieu, car il aurait permis de connaître l'opinion de chaque élu sur cette question, d'organiser plus efficacement encore la défense contre tout futur projet de loi favorable à l'euthanasie et de favoriser ultérieurement l'élection de députés pro-vie. Malgré cette victoire, les mouvements pro-vie s'attendent à une résurgence continuelle de telles propositions de lois, le gouvernement affichant, selon eux, une hypocrisie totale au sujet de l'euthanasie, agissant sournoisement en faveur des tentatives de légalisation tout en affirmant le contraire.

(Human Concern, 06/93)

Etats-Unis : en décembre 1992, dans une maison de retraite, une femme de 82 ans est décédée à Washington après qu'un médicament destiné à un autre patient lui ait été administré par erreur. L'erreur a été découverte dans la demi-heure et la femme aurait pu être sauvée, mais son médecin refusa de corriger l'erreur : elle avait signé, lors de son entrée dans la maison, une procuration médicale stipulant qu'elle ne voulait pas que des mesures héroïques soient prises pour la maintenir en vie. Le Département de la santé et des affaires sociales de l'Etat de Washington, où a eu lieu l'affaire, a seulement accusé le médecin de négligence ayant conduit à l'erreur de médication, et l'a soumis à une amende de \$ 2 500, mais n'a rien trouvé d'anormal dans l'interprétation qui a été faite de la **procuration médicale**. Ces procurations sont conçues ordinairement pour s'appliquer à la phase terminale de maladies et non pas à des erreurs médicales.

L'affaire accrédite la thèse des organisations pro-vie, selon laquelle les procurations médicales ne sont qu'un Cheval de Troie d'apparence anodine développé par ses promoteurs pour obtenir à terme dans les faits le développement de l'euthanasie. (*The Interim 06/93, American Medical news 17/05/93, in CRTI Report, 06/93*)

Etats-Unis : le 20/05/93, le gouverneur du Tennessee a signé une **loi interdisant l'aide au suicide**, de même que le gouverneur de l'Indiana le 30/04/93.

(*CRTI Report, 06/93*)

Hollande : selon le quotidien hollandais *De Telegraaf*, 14/05/93, il est peu probable que la Haute Chambre du parlement vote la loi sur l'euthanasie qui a été acceptée par la Chambre basse le 09/02/93.

(*in CRTI Report, 06/93*)

Faits divers

Etats-Unis : une homme de 28 ans a été **condamné** à 4 années de prison **pour avoir provoqué la mort de l'enfant-à-naître de son amie**. Lors d'une querelle, il avait violemment frappé celle-ci à l'abdomen, causant deux heures plus tard la naissance de l'enfant mort-né, à 7 mois de grossesse.

(*Life Advocate, 08/93*)

Actions pro-vie

Belgique : l'association pro-vie **Human Life International Belgique** organise régulièrement des actions de prière intitulées «Notre-Dame de Guadelupe» qui ont lieu dans la rue, en face des centres d'avortement.

(*HLIB Nouvelles, 08/93*)

Canada : l'association **Campagne-Québec-Vie** lance une opération destinée à : - identifier les positions des députés actuels en matière de respect de la vie ; - identifier les positions des candidats lors des élections;

Dans chaque région, une cellule spécialisée rassemblera les informations susdites et les transmettra à l'organe central de Campagne-Québec-Vie. Elles seront alors publiées dans un numéro spécial pré-électoral de *Vitalité*, la revue du mouvement. (*Vitalité, 06/93*)

Canada : l'**Alliance pour la vie** a décerné son **prix Kurelek 1993** à Margaret et Bert Renaerts, un couple qui, en plus d'une famille de trois enfants qui leur sont propres, a adopté 5 enfants handicapés, dont Ximena, maintenant âgée de 7 ans, souffrant de paralysie et de retard mental pour avoir été avortée à 27 semaines de grossesse, abandonnée 40 minutes puis finalement recueillie et placée en centre de soins intensifs.

AGENDA

Versailles, 16/10/93

Conférence de Christine Boutin, député : «Bioéthique, la vie jusqu'au bout», à 15h00, en mairie, dans le cadre des assises de l'Association médicale Saints Côme & Damien. Entrée : 30 F. tarif étudiant : 20 F.

St Lambert des Bois (78), 10/10/93

9° pèlerinage à Notre-Dame de Vie. Départ marche (15 kms) 07h45 8bis rue Mgr Gibier, Versailles. Passage à 10h00 à «Le Mérantais» sur la D36 entre Voisins-le-Bretonneux et Châteaufort. Messe à 12h30 à st Lambert des Bois. 13h30 pique-nique. Renseignements : M. RAY (1) 39 50 52 19.

Paris, 16/10/93

Manifestation pro-vie SOS Tout-Petits face aux avortoirs. Départ 08h30, 140 rue du Bac. [Nota : les manifestations SOS Tout-Petits sont désormais légalement déclarées en préfecture]

Paris, 06/11/93

Manifestation pro-vie SOS Tout-Petits face aux avortoirs. Départ 08h30, 140 rue du Bac. [Nota : les manifestations SOS Tout-Petits sont désormais légalement déclarées en préfecture]

www
transvie
.com

ABONNEMENT

Pour s'abonner à *TransVIE-mag*
(24 numéros/an)

inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse.
Joindre un chèque bancaire ou postal d'une valeur de
(tarif valable jusqu'au 31/12/93):

165 FF (abonnement standard CEE + Suisse)

250 FF (abonnement hors CEE)

250 FF (abonnement de soutien)

à l'ordre de TransVIE

Envoyer le tout à
TransVIE-mag, 7 rue du G^{al} Roland,
F - 25000 BESANCON

BIBLIOGRAPHIE

lu pour vous

The War Against Population. The Economics and Ideology of Population Control.

Jacqueline Kasun, 1988.

Ignatius Press, San Francisco. 225 p. ISBN 0-89870-191-0.
Disponible en Europe auprès de SPUC.

Jacqueline Kasun expose les fondements, les buts et les méthodes des organisations malthusiennes (IPPF (Fédération Internationale du Planning Familial), Population Council, FNUAP, ...) promouvant dans le monde entier le contrôle, parfois coercitif, des naissances.

J. Kasun étudie d'abord le mythe de la surpopulation, démontant l'un après l'autre les arguments malthusiens et néo-malthusiens. Elle expose ensuite les méthodes employées aux Etats-Unis par les organisations internationales malthusiennes pour promouvoir leur idéologie. La démonstration est menée à travers deux exemples : la promotion de l'éducation sexuelle (par le Planning Familial, essentiellement), et la question des grossesses chez les adolescentes. Bien que décrivant la situation des Etats-Unis, la démonstration est valable pour tout pays développé : le lecteur reconnaîtra aisément que la méthode de manipulation d'opinion et de données statistiques décrite par Kasun a été appliquée avec succès partout ailleurs par ses promoteurs. L'intérêt porté aux Etats-Unis par Kasun ne se justifie d'ailleurs pas uniquement par la nationalité de l'auteur : ce pays a été et continue d'être le leader mondial de la promotion du contrôle des naissances, ce que Kasun décrit minutieusement à travers une analyse de sa politique extérieure et des financements qu'il accorde aux organisations promouvant la contraception et l'avortement dans le tiers-monde.

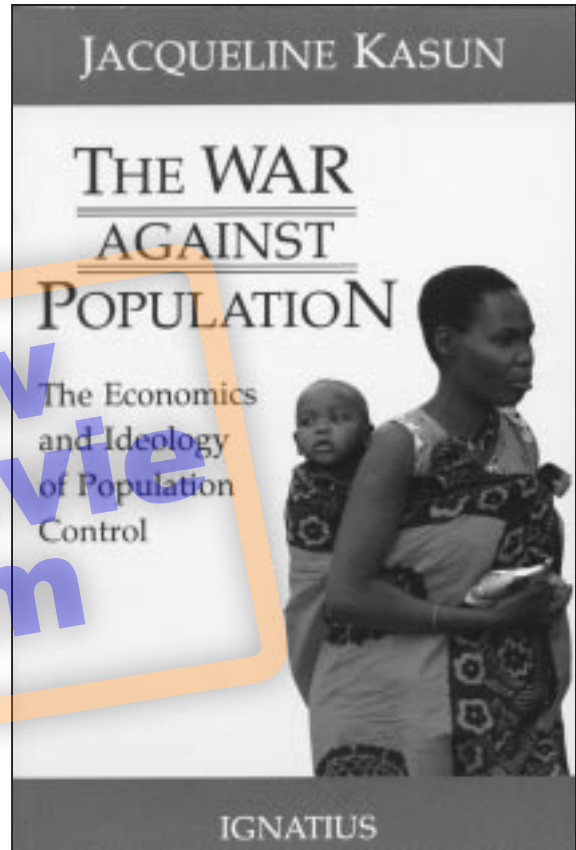
Kasun retrace avec une clarté remarquable l'histoire du malthusianisme, de Malthus à la fameuse conférence de Mexico, en 1984, à travers les personnages qui l'ont marquée, tels que l'eugéniste Margaret Sanger, fondatrice du Mouvement Américain du Planning Familial.

Un chapitre entier est consacré à la description de 34 des plus influentes organisations malthusiennes, de l'Alan Guttmacher Institute, succursale «scientifique» de l'IPPF, au Zero Population Growth, en passant par la Ford Foundation et le Population Reference Bureau.

Un ensemble de chapitres montre comment l'idéologie du contrôle des naissances est, par essence, totalitaire, planificatrice et radicalement opposée à la liberté individuelle. On reconnaîtra dans ces chapitres un libéralisme reaganien (l'ouvrage a été écrit sous son ère) qui serait peut-être tempéré aujourd'hui, mais dont bon nombre d'analyses restent d'une brûlante actualité.

L'ouvrage se termine par un résumé des points essentiels à retenir et par une vision pessimiste mais prophétique de l'avenir du contrôle des naissances, l'euthanasie : «*Le contrôle de la mort suit le contrôle des naissances aussi sûrement que le jour succède à la nuit*».

Il faut bien l'admettre : Kasun n'est pas optimiste. Elle pense que son pays, et même la civilisation occidentale dans son entier, ne parviendront pas à freiner ni renverser la dégradation dans laquelle ils se sont engagés en acceptant l'idéologie du contrôle



des naissances. Son livre, remarquablement bien documenté (plus d'un millier de références bibliographiques (articles scientifiques, coupures de presses, et déclarations de personnalités de tous bords), est proposé à tous les hommes de bonne volonté qui veulent :

- comprendre l'origine des attaques destructrices acharnées sur nos pays;
- faire en sorte de ne pas se trouver sous les décombres;
- reconstruire, demain, sur des bases saines.

Le point de vue de Kasun n'est ni philosophique ni spirituel. Elle ne cherche pas à expliquer l'origine profonde de l'idéologie malthusienne, mais à mettre en lumière ses mythes et ses conséquences désastreuses. Son travail est celui d'un historien, d'un sociologue et d'un économiste.

A ne pas manquer si on lit l'anglais. Mériterait une traduction et une large diffusion.

(Publicité)

L'ASSOCIATION POUR L'OBJECTION DE CONSCIENCE
A TOUTE PARTICIPATION A L'AVORTEMENT
(A.O.C.P.A.)

Présente :

**LE MONDE POLITIQUE
ET
LE RESPECT DE LA VIE**

quatrième édition
septembre 1993

revue et corrigée - 28 p. 570 députés
- avec les remplaçants des députés nommés au gouvernement

Circonscription		Groupes parlementaire	Loi du 19/12/74	Loi du 19/12/79	Loi du 20/12/82	Proposit° de loi 1986	Projet de loi "Bioéthique" 25/11/92
AIN	1	BOYON Jacques	RPR				C
	2	GUICHON Lucien	RPR		C		C
	3	MILLON Charles	UDFC		C	S	A
	4	VOISIN Michel	UDFC				C
AISNE	1	LAMANT Jean-Claude	RPR				
	2	BAUR Charles	UDFC				
	3	BALLIGAND Jean-Pierre	S			P	P
	4	BOUQUILLON Emmanuelle	UDFC				
	5	ROSSI André	UDFC		P		P

Toutes les circonscriptions
électorales par ordre
alpha-numérique

Données mises à jour

Nouvelle édition revue et corrigée, avec
les remplaçants des députés nommés
membres du gouvernement

Le vote en 1974, 1979,
1982, 1986 et 1992, de cha-
cun des députés siégeant
actuellement à l'Assemblée
Nationale

PRIX FRANCO : 40 FF
ABONNEMENT ANNUEL MISES-A-JOUR 1994
(nbre d'envoi variable en fonction des évènements législatifs) : + 100 FF

A.O.C.P.A., BP 53, 92502 RUEIL-MALMAISON CEDEX, FRANCE
CCP 2.970.85.Z PARIS
Tél. (1) 47.72.09.11 - Fax (1) 46.97.76.81